

Ecole d'équitation & travail du cheval



FICHE DE RENSEIGNEMENT CAVALIER(E)

Nom : _____ **Prénom :** _____

Date de naissance : _____

Téléphone : _____ **E-mail :** _____

Adresse : _____

Responsable légal pour les cavaliers mineurs:

Informations importantes (allergies, médicaments...) :

N° licence FFE : _____

Si vous n'êtes pas titulaire de la licence FFE et des garanties attachées, il est de votre responsabilité de vérifier que vous avez une assurance couvrant les accidents de la vie courante et des activités sportives, y compris équitation.

Je suis informé que le cavalier peut être pris en photo et les images utilisées en communication (photo de groupe).

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence :

Téléphone fixe : _____ **Portable :** _____ **Travail :** _____

Adresse : _____

Je suis informé(e) des conditions tarifaires de Ôcheval et m'engage à respecter son règlement intérieur (à lire au verso) dont les obligations suivantes:

Le port d'un casque NF 1384 est obligatoire pour toute pratique à cheval.

Tenue et chaussures doivent être adaptées à la fréquentation des équidés (pas de nu-pied)

Toute séance prévue non décommandée 48h à l'avance est due, sauf raison médicale (certificat médical)

Les cavaliers de moins de 6 ans doivent être accompagnés lors des soins aux poneys.

Les actualités de l'école d'équitation sont à consulter sur le site www.ocheval.net

Date : _____

Signature du cavalier et/ou meneur (et de ses parents si mineur) précédée de la mention « lu et approuvé » :

Bienvenue à Ôcheval

REGLEMENT INTERIEUR:

Bienveillance et respect envers les chevaux, les humains et leur travail sont de rigueur en toutes circonstances.

Calme et attention sont nécessaires pour fréquenter les chevaux si gentils et éduqués soient-ils. Aussi dans toute l'enceinte de l'école d'équitation cris, gestes brusques et jeux de ballon sont proscrits. Pour approcher un cheval, ou poney, allez tranquillement vers sa tête, ne l'aborder pas par l'arrière. Photo et vidéo ne doivent pas détourner les cavaliers de la relation à leur monture.

Interdiction totale de fumer dans le centre équestre, parking compris.

Le port de la bombe 3 points NF 1384 est obligatoire en toute situation d'équitation

Il est interdit de donner à manger aux poneys et chevaux.

La circulation des véhicules n'est autorisée que sur le parking, et au pas (à savoir 7km/h en pas cheval!)

Accès strictement interdit à la grange (stockage, garage et atelier).

Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents hors des horaires stricts des stages, de leur heure de leçon, la demi-heure de préparation et le quart d'heure de soins suivant la leçon.

Les chiens doivent être tenus en laisse. Ne caressez pas les chiens sur la tête, pour Bulle la chienne du centre équestre il y a un code couleur : caresses seulement sur les parties rousses ou blanches

L'USAGE DE LA CARRIERE ET DES MANEGES :

L'accès à la carrière et aux manèges sont interdits aux piétons autres qu'enseignants.

Les chevaux rentrent sur les aires de travail sabots curés, douchés si nécessaire.

Respectez les règles de priorité sur la piste: Priorité à l'allure supérieure et, à allure égale, priorité au cheval évoluant à main gauche.

La porte des aires de travail doivent rester fermées.

Avant de quitter la carrière ou les manèges, le cavalier qui y monte, en dehors des cours, ramasse les crottins de son cheval, ainsi que dans les zones hors pâture.

Demandez toujours l'autorisation d'entrer sur une aire de travail déjà occupée.

Les cours d'équitation ont l'absolue priorité quant à l'utilisation de la carrière, des manèges et des aires de pansage.

Le travail monté est prioritaire par rapport au travail à pied.

Ne laissez pas de chevaux en liberté sur la carrière ou le grand manège.

Hors de la carrière, tous les cavaliers doivent circuler au pas.

En vous remerciant de votre adhésion, équestrement vôtre.

L'équipe de Ôcheval